



**Rapport annuel
2010**

Contenu

Rapport d'activité 2010	1
Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire 2010	4
Dicastère assurances	10
Rapport «sinistres» 2010	11
Statistique des sinistres	12
Dicastère «sécurité et prévention»	13
Comptes annuels 2010	14
Budget des dépenses pour 2011	18
Comité	19
Direction administrative	20
Organisation	22





Rapport d'activité 2010

Des adaptations utiles

Au terme des débats de début d'année à propos des nouvelles conditions générales d'assurance, la couverture de l'ensemble des activités que les sociétés introduisent dans leur programme annuel a rencontré une approbation unanime. Une autre modification notable: la durée de tir pour les assurances spéciales, selon l'article 7 de nos CGA, passe de 4 à 2 jours. Ce changement important pour la sécurité dans toutes les activités de tir entre en vigueur, selon la décision prise lors de l'assemblée annuelle de Landquart, le 1er janvier 2011 et pour toutes les futures manifestations. Une légère augmentation de prime permet à votre compagnie de poursuivre les efforts en faveur des activités du tir en général et d'autre part, le développement du site Internet qui apportera un service plus rapide et plus professionnel.

Un événement d'envergure

En 2010, nous saluons la belle manifestation du tir fédéral à Aarau qui s'est déroulée sans accident. Nous profitons de ce rapport pour féliciter et remercier tous les fonctionnaires, aides et spécialistes ayant œuvré professionnellement pour la noble cause du tir. Cette démonstration de plus de 44'000 tireuses et tireurs prouve au monde sportif que nous pouvons pratiquer notre sport sans paralyser les villes et les régions et sans mobiliser d'importantes forces de police.

Pour une couverture efficace et raisonnée

L'année dernière a été marquée par une diminution des sinistres concernant les activités en général. Toutefois, les demandes d'indemnités pour les dommages «forces de la nature» ont elles, progressé. Nous constatons avec regret que trop souvent, des installations ne sont tout simplement pas assurées. Entre les communes et les sociétés, la superficialité conduit assez régulièrement à l'absence de couverture qui apparaît lors de sinistres importants. Votre assurance a également, durant l'année 2010, effectué des paiements bénévoles pour un montant important, soit CHF 24'580.00

Traditions et liberté: un devoir de veille

Au début de l'année 2011 et avant la tenue de notre assemblée annuelle, le peuple Suisse se sera prononcé pour ou contre le retrait des armes aux militaires, c'est-à-dire aux seules personnes de notre pays ayant reçu une formation. Nous nous prononcerons également pour la tenue ou non d'un registre de toutes les personnes en possession d'une arme. Le parti qui s'engage pour cette initiative a, lors de son assemblée d'automne, clairement manifesté sa volonté de voir la suppression, dans les meilleurs délais, de l'armée de notre pays. Faut-il comprendre que ces mouvements veulent acheter notre sécurité à l'extérieur de la Patrie? Je veux croire que les citoyennes et citoyens du plus beau pays du monde se souviennent que la Liberté acquise par nos ancêtres est un bien précieux et que nos traditions méritent leur attention toute particulière. Le sport que nous pratiquons garde sa place et, au même titre que faire du football sans ballon, nous ne pouvons pas pratiquer notre discipline sans arme.

Perspectives d'avenir

Précisons pour conclure que votre comité réfléchit au futur de l'USS Assurances et qu'au lendemain de la décision de février 2011, tout sera mis en œuvre pour garantir la sécurité dans toutes les activités de nos membres. Nos réflexions sont menées dans le but de maintenir les moyens financiers nécessaires pour remplir les conditions toujours plus exigeantes imposées par les instances fédérales.

Mes remerciements vont à Monsieur Hans Rudolf Liechti et à tous ses collaborateurs du comité directeur. La saine gestion qui y est pratiquée crée un climat de sympathie qui profite à toutes les sociétés de tir ainsi qu'à l'ensemble des sociétaires assurés. Je remercie également le comité qui me soutient dans cette noble tâche de gestion de l'assurance USS en faveur des tireuses et tireurs. Enfin, j'exprime toute ma gratitude à la FST pour la bonne entente qui y règne et pour les discussions constructives entretenues avec la Présidente, Mme Dora Andrès, et son comité.

Jean-Paul Grünenwald
Président





Fausto Foppa, Membre d'honneur

25.10.1926 – 5.12.2010

Le 9 décembre 2010, nous avons pris congé de notre Membre d'honneur Fausto Foppa en l'église de Vacallo. Fausto a lutté durant de nombreuses années contre la maladie. Le 5 décembre son cœur s'est arrêté de battre.

Il y avait bien longtemps que Fausto s'était retiré des affaires des associations. Il suivait toutefois avec attention les activités de tir. C'était toujours avec plaisir que l'on pouvait rencontrer Fausto Foppa lors d'une fête de tir et naturellement lors des manifestations de l'USS Assurances n'importe où en Suisse. En 2009, il organisait, avec Edy Ramelli, la rencontre d'automne au Tessin. Rien n'avait été laissé au hasard. C'était dans sa nature de tout mettre en œuvre afin que ses hôtes soient dignement reçus. Il était aussi de tradition que, lors de la dernière séance de l'année, il offre le Panettone.

Fausto Foppa a connu une belle carrière de tireur. Il était membre actif de la société «Liberi Tiratori» de Chiasso. En 1980, alors qu'il était nommé membre d'honneur des tireurs du canton du Tessin, il était proposé et nommé en qualité de membre du comité central de la FST où il occupa, en dernier lieu, la fonction de vice-président. En 1988, il en était nommé membre d'honneur. Depuis 1976, il fonctionna également en qualité de traducteur de l'USS Assurances. Par sa personnalité et ses compétences, Fausto Foppa a joué un rôle important tant en qualité de fonctionnaire que, lors des moments critiques, par son expérience de la vie. C'est en 1996, lors de l'Assemblée de Thoune qu'il fut nommé membre d'honneur de l'USS Assurances.

Profondément attaché à la musique classique, il n'était pas rare de le croiser lors de concerts. Il possédait aussi une importante collection de CD. Les productions de chant grégorien, lors de la cérémonie à l'église, témoignèrent de son amour pour cette musique.

Nous prenons congé d'un camarade cher et avec une forte personnalité. Nous regretterons son engagement et son sens de l'amitié.

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire de l'USS Assurances 2010

Date **Vendredi, 23 avril 2010**
Lieu **Im Ried, Landquart**
Heure **17:05 – 18:10 h**

Les débats seront enregistrés, un système de traduction simultanée est à disposition.

Ordre du jour

1. Salutations, Composition, Election des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 24.04.2009 à Näfels
3. Acceptation du rapport annuel 2009
4. Acceptation des comptes annuels 2009
 - a) Rapport de la commission de révision
 - b) Approbation des comptes et proposition d'attribution du bénéfice 2009
5. Décharge au comité et à la commission de révision
6. Election
 - 6.1. Des membres du comité
 - 6.2. De la commission de révision
7. Révision partielle des Conditions générales d'assurance
8. Fixation d'un crédit pour indemnités volontaires en cas de refus de la RC. (Art. 9 Ch. 9 al. d des Statuts)
9. Acceptation d'un crédit contre l'initiative sur les armes
10. Prise de décision concernant le budget de l'administration 2010 (Art. 9 Ch. 9 al. e des Statuts)
11. Honorariat
12. Divers

Un grand merci est adressé à tous les tireurs de la région pour l'invitation. Le comité de l'USS Assurances l'a acceptée avec plaisir. Un merci tout spécial est adressé au Comité d'organisation sous la présidence de Marcel Suter, par ailleurs président de l'Association des tireurs Grisons.

Marcel Suter salue les délégués au nom de l'Association des tireurs Grisons. Si le canton des Grisons n'est pas au sommet de la densité de la population, il se distingue néanmoins par d'autres atouts. La participation active des tireurs d'autres cantons aux manifestations organisées par les tireurs Grisons le démontre. Ils sont à féliciter et à remercier.

Les souhaits de bienvenue des Autorités sont apportés par M. Andrea Florin, membre du comité de Communes Igis-Landquart. Il présente cette dernière. Avec les remerciements d'usage, le président lui remet une attention.

L'Assemblée observe une minute de silence en souvenir des camarades tireuses et tireurs qui nous ont quittés l'année dernière.

La liste des invités est déposée auprès du comité. Sont salués spécialement:

- Représentants du SAHS:
 - Katrin Stucki, Chef activité de tir hors du service, en remplacement du col Ducret,
 - Lt col Hansjörg Langenegger, expert fédéral des places de tir
- Membres du comité de la FST
 - Andreas von Känel, vice-président, et d'autres membres du comité. Dora Andres, présidente a dû s'excuser, retenue par la cérémonie d'honorariat des sportifs de la relève de Swiss Olympic.

1. Salutations, Composition, Election des scrutateurs

Le président Jean-Paul Grünenwald salue les membres présents pour cette 123ème Assemblée des délégués de l'USS Assurances. L'AD est l'hôte du plus grand canton de Suisse avec ses 140 vallons et ses 625 lacs. Il est aussi le canton le moins peuplé avec 26 habitants au m². L'USS Assurances est la plus petite assurance de Suisse, mais elle a également les tarifs les moins hauts du pays.

Représentants des Associations suisses de tir, en particulier:

- SSM Société Suisse de Matcheurs
Président Heinz Bolliger
- FSTD Fédération Suisse de Tir Dynamique
Président Beat Schmitt
- ASTV Association Suisse des Tireurs Vétérans
Président Bernhard Lampert
- AS Arquebusiers de Suisse
Président Mario Margadant
- ASVTS Association Suisse des Vétérans
Tireurs Sportifs
Président Jacques Dessemontet
- Représentants de la presse
Arnold Näf, Werner Hirt.

Le président adresse sa gratitude à tous ceux qui ont accepté une charge ou une fonction, et les remercie pour leur disponibilité au bénéfice de l'activité de tir. Il leur souhaite beaucoup de succès et de satisfaction au sein de la famille des tireurs.

Le président constate que l'Assemblée des délégués de ce jour a été convoquée conformément aux Statuts. L'Assemblée se déclare d'accord avec l'ordre du jour proposé.

Le président relève que durant l'année 2009, une fois de plus, il a été discuté de l'assainissement des cibles. Dans quelques communes des installations de tir ont malheureusement dû être fermées, ce qui a mis les tireurs devant d'importantes difficultés. Dans le cas où, à la date limite, les installations ne devaient pas être assainies, les subside ne seraient plus garantis. Pour certains cantons, la surprise est grande. Le fédéralisme est bon pour les régions. Malheureusement, il démontre ses faiblesses pour les grands cantons. Heureusement, la discussion avec les autorités fédérales a pu avoir lieu et le délai repoussé.

Au vu des nouvelles exigences, l'AD de l'USS-Assurances a accepté l'adaptation des primes au 1er janvier 2010, adaptation qui n'avait pas été faite depuis 2002. A noter que les frais administratifs ont augmenté d'env. 45'000.- depuis la mise en place des nouvelles prescriptions de la surveillance des assurances.

On doit constater que les améliorations apportées par l'introduction de la nouvelle loi ne favorisent que les grandes sociétés, qui ont une couverture globale et couvrant principalement des objets et immeubles en propriété.

La crise financière n'a pas trop touché l'USS Assurances. Par contre, un surplus de travail a été nécessaire afin de respecter les exigences de la FINMA. C'est notre directeur administratif, Hans Rudolf Liechti, qui s'est chargé des nombreuses heures supplémentaires, afin de donner satisfaction à la commission fédérale de surveillance.

Tous les responsables de l'USS Assurances travaillent pour le bien des tireuses et tireurs. Membres et délégués sont invités à faire part à l'USS Assurances de leurs idées et de leurs vœux afin de discuter et de réfléchir aux prestations de l'assurance.

Le président remercie tous les membres du comité et de la direction administrative pour leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année.

Constitution

- Présidence: Jean-Paul Grünenwald
- Procès-verbal: Martin Schwaller
- Contrôle: Siegfried Meier + Rolf Schmutz
- Traduction: simultanée

Présences

Comité	6
Délégués	191
Total ayants droit au vote	197
Majorité absolue	99
Invités	57
Commission de révision	1
Présences totales	254

Scrutateurs

L'Assemblée des délégués se déclare d'accord de nommer les scrutateurs suivants:
Stefan Strahm, Walter Burkhardt, Niklaus Gut, Gilbert Derausaz, Werner Rittler, Karl Schelbert

En cas de vote au bulletin secret, le bureau de vote sera composé de Siegfried Meier, vice-président de l'USS Assurances, chef du bureau, assisté de Rolf Schmutz, membre du comité administratif de l'USS Assurances et des scrutateurs.

2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 24.04.2009 à Näfels

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégués de 2009, rédigé par Martin Schwaller se trouve en langues allemande et française, en pages 4 à 9 du rapport annuel.

Décision: l'Assemblée des délégués accepte le procès-verbal 2009 à l'unanimité et sans discussion.

3. Acceptation du rapport annuel 2009

Le rapport annuel 2009 est parvenu en même temps que l'invitation pour cette Assemblée des délégués. Il est complet et reflète les activités de l'année passée.

Décision: l'Assemblée accepte le rapport annuel 2009 sans discussion et à l'unanimité.

4. Acceptation des comptes 2009 **Généralités**

Le directeur administratif, Hans Rudolf Liechti, donne les explications suivantes: l'année dernière a encore été marquée par la réorganisation de l'USS Assurances. Les travaux au niveau opérationnel se sont bien déroulés. Il existe encore quelques détails à améliorer. L'accent doit être mis, au sein de l'USS Assurances, sur la communication interne, l'organisation décentralisée ne facilitant pas la tâche. Malgré l'aide apportée par les moyens électroniques, les problèmes de fond doivent être traités lors des séances du comité administratif de l'USS Assurances.

La participation à l'exposition «pêche, chasse, tir» de cette année avait pour but de faire connaître les services de l'USS Assurances. Pour ce faire, des nouveaux prospectus avaient été imprimés.

Le dicastère sécurité et prévention prend de l'ampleur au sein de l'USS Assurances. Au printemps, une nouvelle action «appareils de protection de l'ouïe» va être mise sur pied. 5'000 appareils, pour le prix de CHF 15.40 pièce sont à disposition auprès de l'entreprise Thomi à Lotzwil. C'est grâce au grand nombre que l'USS Assurances peut subventionner les appareils et maintenir le prix au plus bas. A ce jour, 2'500 pièces sont commandées.

Aucun changement n'est à enregistrer au sujet de l'action menée pour les «déviateurs de douilles». Cette action est menée conjointement avec l'entreprise Kuert à Langenthal. En début d'année, 200 déviateurs de douilles ont été livrés.

Surveillance de l'assurance FINMA

Passablement de documents doivent être fournis à l'organe de surveillance des marchés financiers FINMA. L'USS Assurances a été sollicitée principalement par des travaux administratifs. Jusqu'à fin août 2009 des documents ont été créés qui ont provoqué des heures de travail extraordinaires. L'USS Assurances a été soutenue dans ces travaux par la commission de révision. Toutes ces nouveautés sont directement liées à une augmentation des dépenses. Il est toutefois à espérer que les petites assurances sportives soient libérées de certains travaux. Une motion a été introduite au Conseil des Etats par M. Bischofberger, abondant dans ce sens. Une même interpellation a été déposée au Conseil national par le CN Jakob Büchler.

Comptes annuels 2009

Les comptes annuels 2009 se trouvent en pages 14 à 16 du rapport annuel. Les explications de chaque position se trouvent dans les annexes. Les commentaires suivants sont à faire:

– Une diminution des coopérateurs a été constatée durant l'année écoulée. Les primes ont diminué de CHF 13'000.00 et se montent à CHF 279'000.00. Le manque à gagner vient principalement du manque d'assurances spéciales.

Cours de la bourse / dépôt de titres

Depuis la dernière AD, nous avons dû nous séparer de réserves pour un montant de CHF 1,6 Mio. Grâce au redressement partiel de la bourse, les comptes de l'USS Assurances ont à nouveau meilleure façon. La performance atteint cette année 11%. Nous nous sommes séparés de quelques titres, sans aucune perte. Au niveau du secteur des obligations, actuellement, il n'y a pas beaucoup de possibilités. Le niveau des intérêts est tellement bas qu'il n'incite pas à investir.

Quelques explications concernant le dépôt de titres:

	2009	2008
Performance	+ 11.0%	- 22.0%
Rendement brut	196'123.00	249'218.00
Répartition des placements		
Obligations	46.8%	53.0%
Actions	29.2%	27.2%
Fonds	24.0%	19.8%

Les fortes variations du cours des obligations et fonds nous ont obligés à modifier la présentation de ceux-ci afin de répondre aux directives de la FINMA.

Immeuble route de Fribourg

Notre immeuble est bien occupé. Le prix de location se situe dans la moyenne locale. Lors de changement de locataire le temps d'attente est un peu plus long, en raison des conditions actuelles du marché.

- Rendement brut des locations
CHF 141'588.00
(année passée CHF 146'046.00).
- Vu la situation du marché, aucune possibilité d'amortissement
- Rendement brut 6.6%.

Charges

- Les charges ont augmenté de CHF 10'000.00 à CHF 145'000.00.
- Pour 2009, le montant des sinistres se monte à CHF 46'000.00 (année passée CHF 35'000.00).
- La prévention des accidents fait partie des prestations de l'USS Assurances. Sous cette position, des mises en réserve ont été effectuées pour les actions entreprises.
- Le crédit libre a été utilisé à hauteur de CHF 21'500.00. Quelques cas sont encore en suspens, de telle sorte que la proposition d'augmenter la somme du crédit libre sera faite.
- Pour les indemnités de fonctions, salaire et révision, les dépenses ont augmenté comme prévu l'année dernière. Les frais de révision et frais d'honoraires pèsent lourd dans la balance.
- L'Assemblée des délégués de Näfels a coûté, par rapport à celle de l'année précédente de Berne, environ CHF 4'000.00 de plus. Ceci est principalement dû au besoin supplémentaire d'infrastructures de l'Assemblée.
- En prévision du Jubilé de l'USS Assurances en 2013, une mise en réserve de CHF 40'000.00 a été effectuée. L'USS Assurances planifie une action qui sera tout au bénéfice des tireuses et tireurs.

Bilan

- Aucun risque n'est compris au bilan.
- Les installations (mobilier/PC) sont amorties à CHF 1.00.
- Le capital propre après répartition des bénéfices (sans réserves) se monte au 31.12.2009 à CHF 5'693'000.00.

Gains annuels et répartition de ceux-ci

L'Assemblée des délégués de ce jour dispose, pour la répartition du gain annuel, de la somme de CHF 128'798.05. Proposition de répartition comme suit:

Réserve statutaire	CHF 110'000.00
Réserve technique	CHF 18'000.00
A reporter sur nouveau compte	CHF 798.05

Révision

La révision a été effectuée par l'entreprise BDO AG. Son rapport se trouve en page 17.

Hans Rudolf Liechti remercie les responsables des dicastères pour leur engagement et leur parfaite collaboration, ainsi que le comité pour son soutien. L'USS Assurances s'engage volontiers pour les tireuses et tireurs. Elle est l'assurance des tireurs.

a) Rapport de l'organe de révision

Représentant l'organe de révision BDO Visura, M. Jakob Burkhard a la parole. Il renvoie à son texte en page 17 du rapport annuel. L'organe de révision a fait son travail. Il confirme les déclarations faites par Hans Rudolf Liechti, qui fournit des comptes précis. Etant donné qu'aucune question n'est posée, l'organe de révision propose que les comptes présentés, ainsi que la proposition de répartition des gains soient acceptés

b) Acceptation des comptes annuels et répartition des gains 2009

Décision: L'Assemblée décide de soutenir ces propositions à l'unanimité.

5. Décharge au comité

Décision: Le comité est déchargé à l'unanimité.

Le président Jean-Paul Grünenwald remercie pour la confiance témoignée.

6. Election

6.1 Election d'un nouveau membre du comité

Daniel Strub, de Fribourg est proposé en qualité de nouveau membre. Il est juriste et directeur de l'entreprise Coris Suisse à Fribourg.

Décision: Daniel Strub est élu à l'unanimité.

6.2 Election de l'organe de révision pour une année

Décision: l'entreprise BDO SA, à Berne est élue à l'unanimité.

7. Révision partielle des conditions générales d'assurances

Les propositions ont été envoyées aux coopérateurs. Les modifications importantes aux articles 3/6, 7/1 + 11, 9/4/i et 21/1/e sont commentées. Elles sont toutes au bénéfice des assurés. Du côté de l'USS Assurances, les modifications suivantes devraient encore être apportées:

– Art. 8: tracer contrôle SUVA, sauf protection de l'ouïe

– Art. 31: modification rédactionnelle

Décision: Les propositions de modification des CGA sont acceptées à l'unanimité moins une voix.

8. Fixation d'un crédit libre en faveur de sinistres non couverts par l'assurance responsabilité civile, selon l'art 9 chiff. 9 lettre d des Statuts

Avec ce crédit libre, nous pouvons soutenir des cas sensibles. Pour l'année prochaine, les demandes se montent déjà à CHF 30'0000.00. Proposition est donc faite d'attribuer ce montant en lieu et place des CHF 20'000.00 habituels.

Décision: Le montant de CHF 30'000.00 est attribué à l'unanimité.

9. Acceptation d'un crédit spécial concernant l'initiative sur les armes

Décision: Le montant de CHF 20'000.00 est attribué à l'unanimité.

10. Décision au sujet du budget de l'administration 2009

(art. 9 Chiff. 9 lettre e des Statuts)

Décision: la proposition concernant le budget de l'administration, selon le rapport annuel, est acceptée à l'unanimité.

11. Honorariat

Le major Rudolf Meier, Of trm, a été de 1995 à 2009 OFT de l'arr 19. Son travail précis et sans faille restera dans les mémoires. Nous prenons congé de lui en lui remettant un souvenir, sous les applaudissements de l'Assemblée.

Pierre-André Fardel et Martin Schwaller sont démissionnaires du comité de l'USS Assurances. Ils ont été actifs durant 2, respectivement 6 ans. Ils sont remerciés avec applaudissements. Un cadeau leur est remis.

10. Divers

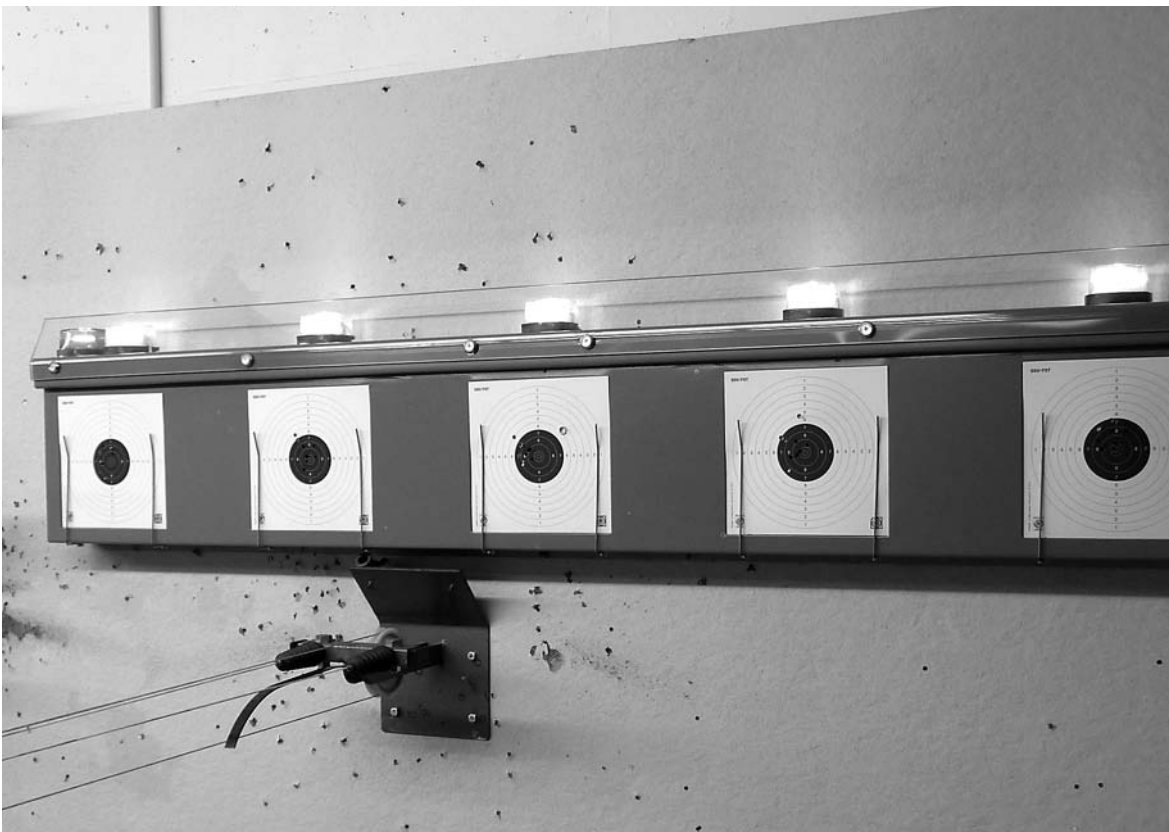
La parole n'est pas demandée.

L'AD 2011 aura lieu à Aarau.

Landquart, le 23 avril 2010

Cooperative USS Assurances

Le secrétaire: Martin Schwaller



Dicastère assurances

L'année du tir fédéral, aucun tir cantonal n'est, en principe, organisé. Les autres manifestations de tir sont également peu abondantes. La constante diminution de la participation et la disparition de nombreuses fêtes de tir font que nous avons moins de demandes pour des assurances spéciales, donc moins d'encaissement de primes.

Lors de l'Assemblée des délégués de 2010 à Landquart, nous avons procédé à la révision partielle des conditions générales d'assurances. Notre couverture d'assurance (accident/responsabilité civile) a été augmentée. Sont couverts, par exemple:

- Toutes les manifestations organisées par les sociétés, pour autant qu'elles figurent au programme annuel ordinaire.
- Les dommages occasionnés aux terrains, immeubles, locaux et installations qui servent totalement ou partiellement à la société (art 21, al g des CGA).
- Une assurance spéciale est offerte aux associations cantonales et sous-associations pour couvrir toutes les manifestations organisées par celles-ci (auparavant uniquement les concours). Quelques organisations ont déjà bénéficié de cette prestation.

Après 10 ans de stabilité, les primes ont quelque peu été augmentées. Pour les tirs historiques, une nouvelle assurance spéciale doit être conclue. Il en va de même pour les concours de société (auparavant tirs du gr B) qui se déroulent sur plus de deux jours ou quatre demi journées. Dans les deux cas, le montant unique de CHF 100.– est perçu.

Il est difficile, en qualité d'assureur des tireurs, de faire connaître les modifications à tout un chacun. Nous avons tenté de le faire par la presse des tireurs mais aussi sur notre site internet. Les associations cantonales qui le désiraient ont été informées lors des AD régionales de 2010. D'autres informations seront communiquées avec l'invitation pour la prochaine assemblée des délégués. Des séances d'informations sont aussi planifiées avec les associations cantonales.

Nous remercions tous les fonctionnaires qui nous soutiennent lors des questions techniques d'assurance. Ils contribuent activement à maintenir très haut la qualité de la sécurité dans notre pays. Nos remerciements vont aussi aux fonctionnaires des sociétés qui nous annoncent à l'avance les manifestations prévues. Ils nous facilitent la tâche.

Manifestations couvertes en 2010:

Art. 31.1	Fêtes de tir	60 manifestations
Art. 31.11	Tirs de nuit	43 manifestations
Art. 31.2	Tirs avec des non membres	59 manifestations
Art. 31.3	Tirs d'entreprises	24 manifestations
Art. 31.4	Tirs militaires	7 manifestations
Art. 31.5	Tirs de jeunesse	39 manifestations
Art. 31.6	Tirs à 10 m	38 manifestations
Art. 31.7	Relève – Entraînements des associations	0 manifestation
Art. 31.8	Travaux aux installations de tir	4 Polices
Art. 31.9	Cas spéciaux	10 Polices

Statistique des primes

Nombre de sociétés

Primes	2008	2009	2010
Echelon 1	1'107	1'017	964
Echelon 2	1'332	1'250	1'346
Echelon 3	636	633	630
Echelon 4	177	174	175
Autres	298	305	337
Total	3'550	3'379	3'452

De nombreux contrats ont été établis pour une longue durée et ne figurent donc pas dans les statistiques présentées ci-dessus.

Responsable dicastère assurances
Hansueli Wälte, Herisau

Rapport «sinistres» 2010

Lorsqu'arrive ce que tous nous n'espérons et n'attendons pas, nous sommes là. Ce ne sont pas seulement des mots, mais nos services sont à disposition de nos assurés. Durant l'année 2010, nous avons été 26 fois à vos côtés. Nous avons aussi répondu à des questions individuelles qui ne figurent pas dans les présentes statistiques et étions à votre disposition pour des conseils et informations.

Pour l'année qui est devant nous, nous attendons vos questions. Souvent le fait de poser les questions avant l'évènement évite plus tard des complications et permet de trouver ensemble le bon chemin.

Des sinistres annoncés en 2010, 9 relèvent de dommages aux personnes, 6 de la responsabilité civile et 11 de dommages aux choses. En règle générale, nous avons pu régler les cas au bénéfice de nos tireurs.

Consulter la partie en langue française de notre site internet:

www.uss-versicherungen.ch

Nous allons mettre à disposition les formulaires d'annonce de sinistres ainsi que les réponses à la majorité des questions que vous vous posez. Vous y trouverez aussi le moyen de nous contacter directement.

Ne vous gênez pas, adressez-vous à nous par téléphone ou envoyez-nous un message électronique.

Le responsable des sinistres
Marcel Lattion



Statistique des sinistres

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de sinistres	27	32	37	27	26
Cas liquidés au 31.12.	18	23	29	17	12
Répartition par Associations					
FST	22	27	25	15	10
ASTA	5	4	12	11	6
Autres	–	1	–	1	–
Genre de sinistres					
Accidents	9	8	10	5	9
Sur le chemin	1	–	–	–	–
Domaine choses	11	17	20	17	11
Responsabilité civile	6	6	7	7	6
Dégâts à l'ouïe	4	–	1	–	1
Répartition par manifestation					
Groupe A					
Tir obligatoire	–	–	2	1	1
Tir campagne	2	–	4	2	1
Cours Jeunes Tireurs	1	1	1	1	1
Autres cours	1	–	1	–	3
Tir de sociétés	3	8	8	5	1
Fêtes de tir	4	4	6	6	9
Autres					
Exploitation générale	8	12	12	10	7
Exploitation de tir	1	–	–	–	–
Armes à air comprimé	–	–	–	–	–
Préparation travaux	7	–	3	2	3
Les sinistres concernent					
Participants	10	14	18	14	15
Jeunes tireurs	2	–	1	–	1
Secrétaires de tir	1	–	–	–	–
Autres fonctionnaires	8	5	1	1	2
Tierces personnes	6	4	7	3	5
Sociétés	–	9	10	9	3
Versements du crédit libre	3	4	5	4	5
Dommages non assurés	–	–	–	7	5

Dicastère «sécurité et prévention»

La collaboration avec l'expert fédéral des places de tir, sa collaboratrice et les collaborateurs de la SAHS a été productive et agréable. Avec l'année qui se termine (AD USS 2011), les Officiers fédéraux de tir suivants quittent leur fonction. Nous les remercions pour tout le travail effectué sur les places de tir, en qualité d'experts, au service de l'USS Assurances.

Se sont:

- Arrondissement 5, col EMG Hans Tschirren
- Arrondissement 14, col EMG René Koller, reste à disposition pour son arr SVDS
- Arrondissement 17, major Rudi Herold

Les deux actions «récupérateur de douilles» pour le fass 90 et «appareil de protection de l'ouïe» ont connu un beau succès.

On été commandés auprès de l'entreprise Kuert Druck AG à Langenthal:

- 893 pièces «déviateurs de douilles» en matière synthétique (à Fr. 4.- subventionné)
- 542 pièces «récupérateurs de douilles» en matière synthétique (à Fr. 14.- subventionné)

5'721 appareils de protection de l'ouïe ont été commandés auprès de l'entreprise Thomi + Co AG/SA, Lotzwil, jusqu'au 15 octobre 2010.

Sur recommandation des Officiers fédéraux de tir, le comité de l'USS Assurance a décidé de maintenir cette action pour la nouvelle année et 1'700 pièces ont d'ores et déjà été commandées. Les sociétés seront renseignées lors de l'envoi de la documentation annuelle par la SAHS.

Lors du contrôle des installations de tir, il a été clairement démontré que les sociétés avaient besoin de boîtes de pansement, ce qui nous incite à lancer une nouvelle action. Cette dotation est vivement recommandée par les directives sur les installations de tir et l'USS Assurance, dans ses recommandations, le souhaite également. Dans la majorité des cas, une telle boîte a été utilisée, n'est plus complète et nécessite donc son remplacement. Actuellement une évaluation est en cours et des offres ont été demandées.

Le formulaire 27.131.02, accidents / sinistres, a été, en collaboration avec la SAHS, revu et corrigé. Il est à afficher et à utiliser pour l'instruction (classeur des fonctionnaires de tir).

Le col Peter Raschle a, en collaboration avec le responsable sécurité et prévention de l'USS Assurances, revu le formulaire pour l'expertise des places de tir, regl no 3.10.11. Il l'a également conçu en version électronique.

Le responsable sécurité et prévention de l'USS Assurances s'est occupé de l'accompagnement des fonctionnaires de tir, de la remise des documents pour le tir sportif.

Engagements particuliers du responsable sécurité et prévention:

- Conférence des Officiers fédéraux de tir à Zürich/Kloten
- Conférence d'automne des Officiers fédéraux de tir à Lucerne
- Conférence avec la SAHS pour la mise en route électronique des moniteurs de tir
- Workshop pour l'évaluation des cartouches ou d'un système de plombage des appareils sportifs, sous la direction du président de la Commission de tir, div Fritz Lier. Des discussions sont encore en cours.
- Accompagnement de l'OFT arr 16 pour le projet d'une piste dans la région de «Selgis», Muotathal.
- Conseils auprès de la Western Schützen Zentralschweiz WSZS.
- Groupe de travail pour l'adaptation de l'aide mémoire «USS Assurances» après l'entrée en vigueur des nouvelles CGA
- Workshop de la direction administrative de l'USS Assurances

Ueli Blaser

Dicastère sécurité et prévention

Comptes annuels 2010

Comptes d'exploitation 1.1. – 31.12.	appendice	2010	2009
Primes annuelles		312'905.80	279'389.25
Assurances spéciales		88'403.10	84'452.20
Total encaissement des primes	1	401'308.90	363'841.45
Prestations d'assurance		62'700.85	46'236.85
Prestations d'assurance		66'134.10	58'919.70
Prévention des accidents		23'894.25	10'282.20
Expertises, homologations, cours		20'337.10	29'831.90
Total des charges d'exploitation		173'066.30	145'270.65
Résultat d'exploitation 1		228'242.60	218'570.80
Bénéfice sur titres	2	211'612.35	181'820.43
Bénéfice sur bien immobilier	3	92'469.20	87'658.30
Résultat d'exploitation 2		532'324.15	488'049.53
Encaissement des primes		14'953.20	20'050.75
Indemnités de fonction, salaires		67'297.15	68'116.85
Dépenses séances		41'496.20	50'667.30
Révision, conseils, FINMA		25'247.45	36'942.95
Assemblée des délégués		34'110.86	38'561.35
Imprimés et frais bureau		45'712.40	29'155.70
Frais informatiques		10'635.70	5'838.10
Réclame et sponsoring		46'221.30	6'303.90
Impôts et dépenses		71'629.97	64'591.20
Mis en réserve pour le jubilé 2013		30'000.00	40'000.00
Total dépenses administration		387'304.23	360'228.10
Bénéfice		145'019.92	127'821.43

Bilan	appendice	31.12.2010	31.12.2009
CCP		31'481.54	45'031.04
Banque		496'110.76	423'178.76
Impôt anticipé		14'155.84	4'048.20
Autres créances		3'945.20	49'816.50
Limitation des actifs du bilan		37'230.00	0.00
Total fortune circulante		582'923.34	522'074.50
Mobilier		1.00	1.00
Immeuble	4	2'000'000.00	2'000'000.00
Titres	5	3'861'430.20	3'784'000.00
Total fortune immobilisée		5'861'431.20	5'784'001.00
Total des actifs		6'444'354.54	6'306'075.50

Comptes annuels 2010

Créditeurs	45'536.57	44'777.45
Délimitation des passifs	45'000.00	82'500.00
Réserve pour sinistres	295'000.00	295'000.00
Réserve Jubilé 2013	70'000.00	40'000.00
Hypothèque	150'000.00	150'000.00
Total capital de tiers	605'536.57	612'277.45
Capital propre	3'000'000.00	3'000'000.00
Réserve statutaire	2'290'000.00	2'180'000.00
Réserve technique	403'000.00	385'000.00
Bénéfice reporté	798.05	976.62
Bénéfice	145'019.92	127'821.43
Total capital propre	5'838'817.97	5'693'798.05
Total des passifs	6'444'354.54	6'306'075.50

Appendice

Principe de bas des répartitions

Les comptes annuels de l'USS Assurances correspondent et respectent les prescriptions légales du Code des obligations (CO).

	2010	2009
1. Répartition de l'encaissement des primes d'après les accidents, dommages matériels et responsabilité civile		
Accidents	160'523.56	145'536.58
Dommages matériels	40'130.89	36'384.15
Responsabilité civile	200'654.45	181'920.73
Total recettes de primes	401'308.90	363'841.45
2. Résultat des titres	2010	2009
Le résultat des titres se présente de la manière suivante:		
Rendement des titres/Intérêts/Bénéfices/capital/différence des cours	232'578.15	195'206.43
Frais de gestion et commissions	- 20'965.80	- 13'386.00
Total résultat des titres	211'612.35	181'820.43
3. Résultat immobilier	2010	2009
Les positions suivantes sont incluses dans le rendement immobilier:		
Locations	140'274.85	141'588.00
Frais sur immeuble	- 44'055.65	- 49'992.20
Amortissement	0.00	0.00
Frais hypothécaires	- 3'750.00	- 3'937.50
Total résultat immobilier	92'469.20	87'658.30

Comptes annuels 2010

4. Bien foncier	31.12.2010	31.12.2009
Indications complémentaires concernant le bien foncier Freiburgstrasse 74b à Berne		
Valeur comptable	2'000'000.00	2'000'000.00
Valeur officielle	1'478'520.00	1'478'520.00
Valeur d'assurance	2'065'000.00	2'065'000.00
5. Titres	31.12.2010	31.12.2009
Le montant des titres passera au bilan à la valeur d'achat moins les corrections sur titres. La valeur cadastrale, au jour du bilan, est composée comme suit:		
Obligations	1'253'996.91	1'412'542.06
Actions	1'158'319.35	1'105'893.09
Fonds	1'110'415.94	909'564.85
Dépôt de la fortune liée	338'698.00	356'000.00
Total titres	3'861'430.20	3'784'000.00
L'année dernière nous avons connu une performance, ce qui n'est pas le cas cette année puisque nous enregistrons une perte de - 3.27%. Ceci est dû principalement au cours des devises particulièrement bas du USD, de EUR et de la GBP. Conséquence: nos réserves perdent 360 MCHF.		
6. Actifs nantis en garantie des propres engagements	31.12.2010	31.12.2009
Droit de gage, total nominal	510'000.00	510'000.00
Déposés en garantie des propres engagements	510'000.00	510'000.00
Engagés	150'000.00	150'000.00
6. Remarques générales		
Le comité a périodiquement contrôlé, pour ce qui est du domaine des assurances et des investissements, les risques. Des mesures ont été prises afin de diminuer au maximum le risque et ainsi faire que les règles de la comptabilité soient respectées.		
Utilisation des bénéfices	31.12.2010	31.12.2009
Gains annuels	145'019.92	127'821.43
Bénéfice reporté	798.05	976.62
Bilan des gains	145'817.97	128'798.05
Attribution à:		
Réserve statutaire	115'000.00	110'000.00
Réserve technique	30'000.00	18'000.00
Total des attributions	145'000.00	128'000.00
Report à l'exercice suivant	817.97	798.05
Berne, 31 décembre 2010 Hans Rudolf Liechti		

Rapport de l'organe de révision
 à l'Assemblée ordinaire des délégués de la

USS Assurances, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la USS Assurances, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 4 février 2011

BDO AG

Jakob Burkhard
 Auditeur responsable
 Expert-réviseur agréé

Daniel Zeller
 Expert-réviseur agréé

Budget des dépenses pour 2011

	Budget 2010	Comptes 2010	Budget 2011
Prévention des accidents	20'000.00	23'894.25	20'000.00
Expertises, homologations, cours	30'000.00	20'337.10	30'000.00
Encaissement des primes	25'000.00	14'953.20	25'000.00
Indemnités / Salaires	70'000.00	67'297.15	70'000.00
Séances et indemnités journalières	40'000.00	41'496.20	40'000.00
Assemblée des délégués	40'000.00	34'110.86	40'000.00
Imprimés, matériel de bureau, rapport annuel	30'000.00	46'645.60	30'000.00
Publicité et sponsoring	25'000.00	46'221.30	25'000.00
Impôts, taxes	40'000.00	71'629.97	50'000.00
Révision, honoraires de consultants	25'000.00	13'114.10	15'000.00
Frais d'administration divers	15'000.00	13'114.10	15'000.00
Mise en réserve pour le jubilé	30'000.00	30'000.00	30'000.00
	385'000.00	434'947.18	390'000.00



Vorstand / Comité



Präsident / Président

Grünenwald Jean-Paul

Rue des Oeuches 33
2842 Rossemaison

Tel. G 058 357 70 20

Mobile 079 441 13 73

jeanpaul.grunenwald@allianz-suisse.ch



Vize-Präsident, Finanzen / Vice-président, Finances

Meier Siegfried

c/o TRO
Treuhand & Revisions AG
Postfach 1860, 4601 Olten

Tel. G 062 287 66 35

Fax G 062 287 66 44

Mobile 079 415 13 38

smeier@tro-treuhand.ch



Mitglied / Membre

Schneeberger Peter

Hofstrasse 8
6300 Zug

Tel. G 044 208 44 97

Mobile 079 331 00 74

petsch48@bluewin.ch



Mitglied / Membre

Ramelli Edy

Via Ginnasio 2
6710 Biasca

Tel. P 091 862 21 83

Mobile 079 293 50 39

erabia@bluewin.ch



Mitglied / Membre

Strub Daniel

Route de la Fonderie 2
Box 45
1705 Fribourg

Tel. P 026 660 09 32

Tel. G 026 425 80 05

Mobile 079 792 71 45

daniel.strub@coriswiss.ch

Geschäftsführung / Direction administrative



Geschäftsführer / Directeur administratif

Liechti Hans Rudolf
Spiezbergstrasse 24 A
3700 Spiez

Tel. P 033 654 41 60
Fax P 033 654 38 07
Mobile 079 333 30 46
hrf.liechti@hispeed.ch



Geschäftsführer Stv., Prämieninkasso / Encaissement des primes

Schmutz Rolf
Asylstrasse 14b
Postfach 294
3700 Spiez

Tel. P 033 654 71 87
Tel. G 033 672 18 20
Mobile 079 356 09 57
r-schmutz@bluewin.ch



Versicherungen / Assurances

Wälte Hansueli
Triangelstrasse 9
9100 Herisau

Tel. P 071 351 51 72
Fax P 071 352 63 51
Mobile 079 638 29 33
h.waelte@bluewin.ch



Schäden / Sinistres

Lattion Marcel
Tannbergstrasse 24a
6214 Schenkon

Tel. P 041 922 14 44
Tel. G 041 416 69 35
Fax P 041 922 14 46
Mobile 078 656 54 84
marcel@lattion.ch



Sicherheitsfragen & Prävention / Sécurité & Prévention

Blaser Ueli
Postfach 712
3550 Langnau i.E.

Tel. P 034 402 46 60
Tel. G 031 323 57 11
Mobile 079 309 42 27
ueli.b50@gmx.ch



Übersetzer, Archiv / Traducteur, Archives

Beucler Germain
Rue de Bonné 24
2732 Reconville

Tel. P 032 926 32 29
Mobile 079 797 33 60
pg.beucler@swissonline.ch

Revisionsstelle / Organe de contrôle

BDO AG, Hodlerstrasse 5, 3001 Bern

Aufsichtsbehörde / Autorité de surveillance

FINMA Eidg. Finanzmarktaufsicht
 FINMA Autorité fédérale de surveillance marché financiers

Aktuarin / Actuaire

Ort Marianne Dr., Aktuariat, Postfach 3154, 8033 Zürich

Nicht ständige Arbeitsgruppen Groupe de travail non permanent

Revision der allgemeinen Versicherungsbedingungen
 Révision des conditions générales d'assurance

Präsident / Président	Schneeberger Peter, Zug
Mitglieder / Membres	Grünenwald Jean-Paul, Rossemaison Wälte Hansueli, Herisau Lattion Marcel, Schenkon Blaser Ueli, Langnau i.E.

Ehrenmitglieder / Membres d'honneur

Gloor Hansrudolf, Veilchenweg 3, 5034 Suhr
Breitenmoser Elmar, Höhweg 18, 8834 Schindellegi
 † **Foppa Fausto**, S. Simone, 6833 Vacallo
Kunz Otto, Chemin des Clochettes 19, 1206 Genève
Mäder René, Studweidstrasse 45, 3700 Spiez
Isler Hans, Gotthelfstrasse 3, 8352 Rätterschen
Hess Peter Dr., Seilerstrasse 2, 5742 Kölliken
Schneeberger Peter, Hofstrasse 8, 6300 Zug
Aebersold Claude, Hohmadstrasse 2, 3600 Thun
Häsler Willy, Campingstrasse 15, 3806 Bönigen
Mathis Walter, Sonmattstrasse 6, 6370 Oberdorf

Organisation USS Versicherungen Organisation USS Assurances

